

## **Relevé de décisions du conseil municipal Séance du 06 juillet 2017**

Étaient présents : Antoine BILLOD-LAILLET, Pascal CART-LAMY , Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Alain DANGUY, Charles DURAND-VIEL, Sarah FAIVRE, Sabine GALIMARD, Jérôme GIGOGNE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY , Claude SIMON

Étaient absents excusés : Jean-Michel ROY, Chantal MARAUX

Secrétaire de séance : Marc JACQUOT

### ➤ **Intervention de Mme L'Homme, Architecte Conseil au sein des cités de caractère de Bourgogne – Franche-Comté : présentation de la continuité du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC)**

Sarah Faivre rappelle que la commune de Quingey est « cité de caractère de Bourgogne Franche-Comté » et a mis en place un SAUC

Mme L'Homme informe que la commune a déjà été accompagnée sur 2 projets d'aménagements de parking et rue.

L'objectif est d'inciter les communes à effectuer des travaux d'aménagements de qualité avec une réflexion préalable (le SAUC) et subventionnés à hauteur de 100 000 € par la région tous les 3 ans.

Suite à la fusion des régions, dans l'attente des nouvelles fiches de procédure, elle n'a pas encore toutes les données.

S. Faivre informe qu'elle a participé à la conférence des territoires, la nouvelle région a informé que les dossiers doivent être déposés avant le 01 juin 2018 pour un accompagnement possible de 100 000 à 150 000 € et 15 000 € sur les études.

Mme L'Homme accompagne les communes pour monter les dossiers, le programme, assiste aux réunions, rédige les documents de consultation, les différents possibilités de contrats et reçoit les candidats.

Son rôle est une assistance à maîtrise d'ouvrage mais elle n'est pas chargée d'étude.

Elle est rémunérée à hauteur de 55 € / heures, payée par moitié par les cités de caractère.

Le conseil municipal, après cette présentation, à l'unanimité, donne son accord pour faire appel à ses services.

### ➤ **Approbation compte rendu séance du 24 mai 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2017 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres

### ➤ **Tirage au sort Jury d'assises 2018**

Chaque année la commune de Quingey doit tirer au sort à partir de la liste électorale 3 personnes pour participer au stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés d'assises, la liste définitive sera établie par la suite dans les conditions prévues à l'article 262 du code de procédure pénale par les instances compétentes.

Les personnes tirées au sort sont : Michèle MONNIN née Destaing, Yohann CLAVEY, Jean-Marie BOYER

### ➤ **2<sup>ème</sup> tranche travaux enfouissement réseaux Vertes Epines**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située rue Charles Belle.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 280 650 € TTC avec une participation du SYDED de 117 847 € et une participation de la commune de 158 303 € TTC dont 10 400 € de TVA que la commune

recupérera l'année suivante de l'achèvement des travaux, pour information 80 000 € est déjà prévu au budget 2017.

Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Pour information actuellement les travaux d'enfouissement des réseaux se font rue René Lanoy, suite à ces travaux il convient de passer une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques d'orange. Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Marc JACQUOT précise qu'actuellement il n'existe pas de trottoir rue René Lanoy, le SYDED dans le cadre des travaux d'enfouissement remet à l'identique soit 70 cm de bord, Mr Jacquot propose de faire un trottoir de 1 mètre, 1 mètre 10 ce qui générera un surcoût pour la commune soit 1 100 € HT en gris ou 1 650 € HT en couleur.

Discussion sur l'entretien, possibilité en bicouche ou en enrobés, le conseil municipal donne son accord pour un surcoût maximum de 3 000 € en fonction des devis.

### ➤ **Déploiement Implantation Recharge Véhicule Electrique**

La commune avait délibéré en mai 2016 pour l'accord de la mise en place d'une borne de type C de recharges de véhicules électriques pour un coût d'investissement de 2 500 € HT et des frais de fonctionnement 700 € Ht et des recettes rétrocédées par le syded sur la facturation aux usagers de l'électricité.

Le SYDED est mandaté pour la maîtrise d'œuvre.

Il convient de décider de l'emplacement de cette borne.

Le SYDED propose plusieurs scénarios, après discussion le conseil municipal souhaite étudier un autre emplacement (parking Saint Martin anciennement cabine téléphonique) car cette borne nécessitera de réserver en permanence deux places de parking.

### ➤ **Coupes de bois 2017**

Sur proposition de l'ONF

Affouage parcelle 8 houppiers sur pied, délai d'exécution 30/10/2018

Vente de bois : en bloc et sur pied parcelles 5, 6, 13, 14, 15,16, 17 ; en prévente de bois façonnés résineux parcelles 2, 3, 9

Accord à l'unanimité des membres.

### ➤ **Suppressions anciennes régies**

- le conseil municipal a créé une régie pour l'encaissement des recettes pour les entrées des spectacles VTHR en date du 19 octobre 2001.

Ces spectacles n'existant plus, il est proposé de dissoudre la régie de recettes et de mettre fin aux fonctions du régisseur et régisseur adjoint, accord à l'unanimité des membres

- le conseil municipal a créé une régie pour l'encaissement des recettes du camping en date du 28 avril 2003.

Le camping étant en délégation de service public depuis cette année, il est proposé de dissoudre cette régie et de mettre fin aux fonctions de régisseur et régisseur adjoint, accord à l'unanimité des membres

- le conseil municipal a créé une régie pour l'encaissement des recettes du gîte d'étape en date du 4 mai 2004,

Le gîte ne fonctionnant plus, il est proposé de dissoudre la régie de recettes et de mettre fin aux fonctions du régisseur et régisseur adjoint, accord à l'unanimité des membres

### ➤ **Subvention exceptionnelle Centre Culturel Sportif de Quingey (CCSQ), canoë kayak**

Suite à une demande d'aide financière de l'association CCSQ, pour 3 jeunes sélectionnés en championnat de France, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de verser exceptionnellement la somme de 100 € par jeunes soit 300 € à l'association CCSQ

## ➤ Avenant marché révision POS PLU

Madame le Maire explique que la majorité des nouveaux élus du groupe PLU souhaite retravailler les objectifs précédemment définis, notamment le nombre d'habitants qui paraît restrictif et peu réaliste à l'horizon 2030, souhait d'un projet qui permet de préserver le dynamisme et l'attractivité de la commune (maintien des services publics, commerces...)

Elle souhaite que la réflexion se fasse au sein du conseil municipal et pas seulement du groupe de travail.

S. Galimard souligne qu'il ne faut pas être utopique, ce projet avait été voté par l'ancienne équipe municipale.

Réponse de S. Faivre : le groupe de travail à l'époque était restreint à 4 ou 5 élus, elle précise que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune n'a jamais été débattu ni voté au sein du conseil municipal. Elle souhaite un débat serein et de réfléchir dans l'intérêt général en tant qu'élus et non dans les intérêts personnels.

E. Chevrotton souligne que rien ne sera acté ce soir, qu'il s'agit d'ouvrir une discussion différente et permettre à tout le monde de donner son avis.

J. Gigogne explique qu'il ne souhaite pas ce changement d'objectif.

Afin d'étudier de nouveaux objectifs, le cabinet Verdi propose un nouvel avenant au marché initial pour :

- la mise à jour du diagnostic sociodémographique, réalisation de nouveaux scénarii démographiques et ajustement du projet

- évolutions du zonage

- 2 réunions supplémentaires pour le règlement des zones U

Soit un avenant de 4 500 € HT supplémentaires soit un montant total du marché de 39 000 € HT

L'exposé de Madame le maire entendu le conseil municipal avec 10 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions accepte l'avenant n° 3 au marché.

### ➤ Informations du maire

- Le directeur de la MSA viendra faire une présentation du fonctionnement d'une MARPA et des démarches pour une création au prochain conseil municipal du 31 août 2017
- Suite à l'obligation pour la mairie de Quingey depuis le 22 mars 2017 de procéder à l'instruction de toutes les demandes de carte d'identité et la suppression de cette instruction par les autres communes du secteur, le secrétariat de mairie a traité plus de 180 demandes soit environ 2 heures par jour de travail en plus.  
Réflexion pour l'embauche d'une personne en CUI-CAE dont la durée hebdomadaire de travail doit être au moins égale à 20 heures Cette obligation est trop importante pour notre commune ; à voir si possibilité de mutualiser avec une autre commune.
- Les élus du SIPQ ont décidé de ne pas modifier l'organisation du temps des activités périscolaires (TAP) à la rentrée 2017-2018 soit toujours 4.5 jours
- ENEDIS est en train d'installer les nouveaux compteurs LINKY sur la commune de Quingey
- Information de l'inspecteur d'académie : une fermeture de classe pour l'élémentaire est prévu à la rentrée 2017-2018, mais pas de fermeture en maternelle.
- L'INSEE informe du passage d'une enquêtrice Mme Zorzut sur la commune de Quingey du 24 juillet au 19 août 2017, sur proposition de J. Gigogne cette info sera mise sur le site internet de la commune.

S. Faivre exprime ses remerciements aux élus qui se sont mis rapidement au travail, notamment Charles Durand-Viel sur le fleurissement et leur souhaite un bon été.

Prochain conseil municipal le 31 août 2017.

Fin à 22 : 45